

Subvention exceptionnelle à l'Association Accueil des Familles Pergaud

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Association Accueil des Familles Pergaud propose d'engager des travaux de réfection et d'ameublement des locaux qu'elle occupe au 12 rue Pergaud.

Ces locaux sont propriété de la Ville et mis gratuitement à disposition de l'association.

Le devis des travaux envisagés se monte à 30 000 F. La Direction Régionale des Services Pénitentiaires s'est engagée à accorder une subvention de 15 000 F, à condition que l'association trouve le financement complémentaire.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 F au profit de cette association et en cas d'accord à inscrire en dépenses au Budget Supplémentaire de l'exercice courant un crédit d'égal montant, au chapitre 92.022.65748 code service 20500, par affectation partielle de l'excédent du compte administratif 1996.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 12 novembre 1997.